

# UNIVERSITÉ : MÊMES ÉTUDES, MÊMES FRAIS D'INSCRIPTION

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 8 JUILLET 2019

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) a saisi le Conseil d'Etat pour contester l'arrêté interministériel publié le 19 avril 2019, fixant des tarifs de frais d'inscription distincts selon la nationalité des étudiant-e-s qui veulent suivre des études dans les universités françaises. Les étudiants étrangers extra-communautaires subissent ainsi une hausse des droits d'inscription, ceux-ci passant à 2 600 euros pour le cycle de licence contre 170 euros avant la mesure, et à 3 527 euros pour le cycle de master contre 243 euros auparavant.

Cette nouvelle réglementation est une violation flagrante du principe d'égalité de traitement, en faisant peser des charges plus lourdes sur les personnes venues étudier en France sur le seul fondement de leur nationalité, alors que toutes bénéficient de prestations identiques dans le cadre de leurs études.

Aucun objectif d'intérêt général ne justifie une telle augmentation imposée aux étudiants ressortissants non européens. Elle crée un tri par l'argent discriminatoire et préjudiciable au rayonnement international, culturel et économique de la France.

Avec cette demande d'annulation de cet arrêté injuste, la LDH réaffirme sa lutte contre toutes les formes de discriminations et son soutien à la promotion d'universités françaises ouvertes sur le monde.

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898

